



Envoyé en préfecture le 17/11/2017  
Reçu en préfecture le 17/11/2017  
Affiché le 21/11/17 SLO  
ID : 045-200005932-20171114-2017\_06\_115-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 14 novembre 2017**

2017-06-115

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-sept, le 14 novembre 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 8 novembre 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Elysaabeth CATOIRE, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Mise à disposition d'un local pour la préservation du fonds d'archives**

Depuis l'existence de la Communauté de Communes, créée le 14 novembre 2006, de nombreux projets ont vu le jour. Ils ont généré l'accumulation d'un volume non négligeable de dossiers et documents administratifs qu'il convient maintenant d'archiver de façon pérenne.

La CCPS ayant son siège en mairie de La Ferté St-Aubin, fonctionne avec un certain nombre de services mutualisés qui travaillent dans les locaux de l'Hôtel de ville.

Aussi, il apparaît logique qu'au vu du nombre de documents produits depuis 2006, les archives communautaires soient conservées en son siège. En effet, les locaux et les moyens de la ville de La Ferté St-Aubin répondent aux règles et normes en matière d'archivage.

Considérant que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration de la CCPS, qu'elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et qu'elles constituent la mémoire de la CCPS et de ses habitants,

Considérant également que l'ensemble des responsabilités liées à la conservation de l'établissement public intercommunal.

Envoyé en préfecture le 17/11/2017  
Reçu en préfecture le 17/11/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20171114-2017\_06\_115-DE

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**STOCKE** ses archives au siège de la Communauté de Communes, au sein de l'Hôtel de ville de La Ferté Saint-Aubin, et de conclure à cet effet une convention de mise à disposition, à titre gracieux, avec la ville propriétaire du bâtiment.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE